

BULLETIN D'INFORMATION DE VERBIESLES

Juillet 2024 N°229

Pensez à vous connecter sur le site <https://verbiesles.fr>
Vous trouverez régulièrement toutes les actualités, infos générales et pratiques avec des photos

Cérémonie commémorative du 14 juillet

Les anciens combattants, les conseillers municipaux, les enfants et toute la population sont invités à se rendre en cortège au monument aux morts pour s'y recueillir et déposer une gerbe.

Rassemblement dans la cour de la mairie à partir de 11 h 15
pour départ en cortège à 11 h 30

A l'issue de cette cérémonie, un apéritif festif sera offert par la municipalité dans la cour de la mairie et en cas de mauvais temps à la salle polyvalente. Un repas sera ensuite servi exclusivement aux personnes ayant réservé (le bulletin d'inscription a déjà été distribué dans vos boîtes à lettres).

Pour les personnes âgées de plus de 70 ans ayant opté pour l'ancienne formule, la distribution sera organisée par les membres du conseil municipal dans la matinée.

Aux propriétaires de chiens

Ramasser les déjections de vos animaux sur le domaine public.

Tranquillité vacances

Vous partez en vacances, vous remarquez quelque chose de particulier (voiture inhabituelle, dépôt de déchets sur le domaine public ..., vous pouvez en informer la gendarmerie au 03 25 31 82 17.

En cas de nuisances, vous pouvez de la même façon appeler ce numéro. Hors permanence, appeler le 17 ou le 03 25 02 46 96.

Fête patronale

La fête patronale aura lieu le week-end du 14 et 15 septembre 2024.

La municipalité offrira un apéritif le samedi à partir de 18 h 30. Tous les habitants sont cordialement invités.

RAPPEL

Mise à disposition de matériels

Il faut contacter Alain Grépinet du Comité d'Animation Verbieslois au **03 25 31 21 32** pour la réservation et la prise de possession du matériel suivant :

- Tables et bancs pour l'extérieur, verres, flûtes, assiettes, seaux à champagne, cruches, fourchettes, couteaux, petites et grosses cuillères ...

Nous vous demandons de prendre soin du matériel mis à votre disposition. Toute détérioration sera facturée.

IMPORTANT : La réservation doit se faire suffisamment à l'avance et il convient aussi de respecter la date du retour du matériel, sachant que ce service est assuré bénévolement.

Recensement

RAPPEL

Le recensement se fait à partir de 16 ans (document obligatoire pour les examens, le permis de conduire) et permet l'inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans.

Urbanisme

DP – Monsieur Sauvageot Phillipe – 5 rue de la Marne – Construction d'un appentis

DP – Monsieur Béguinot René – 7 rue de Tilleuls – Réfection fissure mur

DP – Monsieur Charrière Romain et Mme Preto Fanny – 5 rue des Herbues – Abri de jardin

CU – Maître Hoffmann – Parcelles AB0011

Δ Pour rappel depuis le 1er janvier 2022, les dossiers concernant les demandes de travaux d'urbanisme sont à déposer prioritairement en ligne à l'adresse suivante : <https://sve.sirap.fr>.

Le secrétariat de mairie reste à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

Etat civil

DECES :

Mr Benjamin Chastin le 01 mai 2024

Mme Véronique Bardiau le 10 juin 2024

Nous présentons nos sincères condoléances à leur famille.

Informations municipales

*** Elections**

Une procuration est possible jusqu' au jour de l'élection

- Soit en ligne avec la nouvelle carte d'identité :
<https://www.maprocuration.gouv.fr/>
- Soit en se déplaçant dans un commissariat, une gendarmerie ou au tribunal muni d'une pièce d'identité, les coordonnées civiles du mandataire, possibilité de préremplir le cerfa 14952-03 et idéalement connaître le numéro NNE figurant sur la carte d'électeur.

*** Les feux sont strictement interdits et verbalisables**

ARRÊTE N° 52-2023-06-00139 du 22 juin 2023 relatif à l'emploi du feu en vue de la prévention du risque d'incendie de forêts et de végétaux et des risques sanitaires dans le département de la Haute-Marne.

*** Transport scolaire rentrée 2024**

Inscription en ligne ouverte www.cmonbus.com

Agence Cmonbus - Gare SNCF - 52000 CHAUMONT ouverte de 7 h à 19 h du lundi au samedi

Tél 08 00 23 50 37

*** Le secrétariat de mairie sera assuré pendant la période estivale en l'absence de la secrétaire de mairie par le maire et les adjoints.**

Bonnes vacances à toutes et à tous

Compte-rendu des réunions du conseil municipal

Réunion du 22 mars 2024

Adoption du procès-verbal du 23 février 2024.

Le procès-verbal du vendredi 23 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

Taxe d'aménagement 2024

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité ;

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 1% ;

Organisation Élections européennes

Les Élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024.

Mise aux normes électriques bâtiment du foot

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'installation électrique du vestiaire de foot est devenue obsolète et qu'il convient de faire une remise en conformité pour une question de sécurité.

Des devis vont être sollicités et selon le montant des frais à engager des demandes de subventions pourront être envisagées et validées lors d'un prochain conseil.

Permis de construire n° 05251424C0001

Madame le Maire présente au conseil un dossier d'urbanisme déposé en mairie pour un permis de construire.

Droit de préemption

Madame le maire présente deux demandes de certificat d'urbanisme reçues en mairie. Après présentation des dossiers, le conseil vote à l'unanimité le fait de ne pas préempter.

Informations différents travaux

Monsieur Julien Ossola fait un point sur l'avancée des affouages et sur l'élagage de la partie de haie appartenant à la commune vers le terrain d'ULM.

La société Boureau a terminé les travaux au sein du village.

Les travaux forestiers au captage d'eau de la ville de Chaumont Rue de la Boursière devraient débiter.

Fleurissement

La Commission fleurissement s'est réunie le 02 mars 2024 à la mairie.

Les habitants sont invités à participer à la plantation des fleurs, le samedi 25 mai, rendez-vous à 9h à la grange à côté de l'église.

DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels)

Un audit a eu lieu en mairie le jeudi 14 mars 2024, concernant l'obligation légale de tenir à jour un **Document Unique d'Évaluation de Prévention des Risques Professionnels** (appelé « **DUERP** ») dans chacune des communes où travaille un agent territorial de l'agglomération de Chaumont.

Pour rappel, le DUERP est un document obligatoire inscrit dans le code du travail (R4121-1 et R4121-2) qui a pour objectif d'identifier et de classer par ordre de priorité l'ensemble des risques présents dans les établissements où travaillent les agents.

Le but est d'identifier les dangers, d'évaluer les risques afin de proposer des actions de prévention validées par la suite par la commune et la FSSSCT (ex CHSCT).

Informations paiements :

Tiers	Objet	Réalisé en €
ONF	Frais de garderie	3 299,71 €

Questions et informations diverses :

L'association La Moutelle a adressé un mail au Conseil Départemental pour la mise en place le 8 mai, pour le vide grenier, d'un sens unique depuis l'entrée de la 4x2 voies jusqu'à Verbiesles. La commune organisera un sens unique dans le village si cette demande est validée par le Conseil Départemental.

Monsieur Henry s'interroge sur la présence des chats à l'ancienne bergerie.

Monsieur Gauthier s'interroge sur l'accessibilité de l'église et du cimetière.

Un point est fait sur l'élagage des haies au sein du village par les différents propriétaires concernés suite aux différents courriers adressés par la mairie.

Madame Braud interpelle la commune sur la présence de la pyrale sur les buis du jardin aromatique.

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 12 avril 2024 à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Réunion du 12 avril 2024

Adoption du procès-verbal du 22 mars 2024.

Le procès-verbal du vendredi 22 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

Vote des taxes 2024

Monsieur Eddie Pfister rejoint la séance à 19h10.

Madame le Maire indique au conseil que **le taux de THS (taxe d'habitation sur les résidences secondaires) est de nouveau voté par les communes en 2024.**

Madame le Maire demande aux conseillers de voter les taux des taxes locales.

Vu les besoins de financement des opérations d'investissements,

Mme le Maire propose de voter les taux de référence pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité,

DECIDE de voter les taux de référence pour l'année 2024 comme suit :

Foncier Bâti : **44,62 %**

Foncier Non Bâti : **21,13 %**

Taxe d'Habitation : **15,51 %**

PRECISE que le produit fiscal attendu pour l'année 2024 s'élève à **113 666 €**.

Approbation du compte administratif 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Stéphane Vernier, 1^{er} Adjoint, après s'être fait présenter le compte administratif, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix pour, Madame Hubert se retire et ne prend pas part au vote.

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2023.

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	32 988,82 €	246 303,99 €	279 292,81 €
Dépenses	793,59 €	381 373,15 €	491 166,74 €
Résultat 2023	-76 804,77 €	-135 069,16 €	-211 873,93 €
Report 2022	109 074,43 €	336 395,81 €	445 470,24 €
Clôture 2023	32 269,66 €	201 326,65 €	233 596,31 €

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte de gestion 2023

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal, accompagné des états de développement de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour,

DÉCLARE le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat de l'exercice 2023

Vu la nomenclature budgétaire M 57,

Après avoir approuvé ce jour, le compte administratif 2023 qui présente un déficit de fonctionnement d'un montant de -135 069,16 € (+ report 2022 : 336 395,81 €).

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un déficit de -76804,77 € (+ report 2022 : 109 074,43 €).

Considérant les besoins recensés par l'exercice 2024,

Considérant la clôture du budget annexe en décembre, il convient d'intégrer les résultats de l'exercice,

Considérant la nécessité de couvrir les besoins actuels et futurs d'investissement,
Après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal 11 voix pour,

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2024 le résultat comme suit :

- Report en section d'Exploitation – article 002, la somme de **201 326,65 €**.

- Report en section d'investissement – article 001, la somme de **32 269,66 €**.

Vote du budget 2024

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le budget principal de l'exercice 2024 qui sera présenté par fonction. Le vote s'effectuera par chapitre.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu le projet de budget soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ADOpte le budget principal pour l'exercice 2024 tel que joint en annexe et équilibré comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : **712 622,65 €**
- Pour la section Investissement : **96 879,46 €**

Application de la fongibilité des crédits pour la nomenclature M57

Le Maire expose qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2024, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application sur le budget principal de la commune.

C'est dans ce cadre que la commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des versements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % maximum des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire mais ne peut s'appliquer aux dépenses de personnel, ni en prélèvement ni en abondement. Au-delà du plafond fixé par le conseil, une décision modificative doit être votée.

Cette disposition permettrait d'amender dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de la plus proche séance dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

En outre, cette décision est transmissible au contrôle budgétaire en préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

* décide d'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

* décide d'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

- La date du prochain conseil est fixée au vendredi 17 mai 2024 à 20h00.
- La date du prochain conseil est fixée au vendredi 07 juin 2024 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

COMITE D'ANIMATION VERBIESLOIS

Marche de l'été avec le CAV

Le CAV propose une marche ouverte à tous à Val Moiron qui aura lieu Dimanche 07 juillet 2024.

Des tracts vous ont été distribués pour les modalités d'inscription.

Nous ouvrons encore les inscriptions jusqu'au 05 juillet. Gratuité. Départ du terrain de foot à 9h30 précise. Il y aura sans doute un barbecue. Par conséquent, les participants pourront apporter de la viande à griller ou un pique-nique tiré du sac.

Contact (06 78 73 51 20).

Fête foraine

Celle-ci aura lieu le week-end du 14 et 15 septembre 2024 au village : présence des forains, bal, jeu de quilles avec le fameux jambon à gagner. De la restauration sera prévue également.

Nous reviendrons vers vous par l'intermédiaire d'un flyer afin de vous communiquer plus amples précisions.

Bel été et bonnes vacances à tous !

Toute l'Equipe du CAV

AS LUZY-VERBIESLES-FOULAIN

Encore une bonne saison pour l'ASLVF !

La saison sportive 2023/2024 est terminée pour le club.

Un bilan complet sera effectué lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra le vendredi 5 juillet 2024 au stade de Luzy.

Encore une bonne saison pour les équipes seniors.

L'équipe A pour sa première année en Division 2, termine à la quatrième place sur 12, se mêlant à la lutte pour le titre et les premières places jusqu'au bout.

L'équipe B a joué son rôle de réserve et termine en milieu de tableau, ce qui était l'objectif.

Pour les équipes de jeunes dans le cadre de l'entente Le Val Moiron, les résultats sont également satisfaisants et permettent de préparer la prochaine saison dans de bonnes conditions avec notamment la constitution officielle d'un Groupement.

Les grandes lignes de la nouvelle saison pour les seniors seront présentées à la prochaine AG.

L'ASLVF est à la recherche de nouveaux joueurs et de dirigeants éducateurs pour les équipes de jeunes (prendre contact avec les responsables : 06 66 22 64 99).

Place aux vacances bien méritées pour tous les joueurs et dirigeants.

BIBLIOTHEQUE

Les vacances approchent !

Profitez-en pour venir choisir quelques livres

Notre stock en dépôt a été remplacé le 14 juin.

Il y a du choix pour tous : petits et grands !

Les inscriptions et prêts sont gratuits.

La bibliothèque sera fermée après le mardi 16 juillet pour deux semaines.

Ouverture le mardi à 17heures.

A bientôt et bonnes vacances

Les animatrices Colette et Laurence.